

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

PAROISSE DE SAINTE-APOLLINE-DE-PATTON

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

PAR LA SOUSIGNÉE, Sonia Gagné greffière-trésorière

QUE : -

Le rôle général de perception pour l'année 2026 est déposé au bureau de la municipalité de la paroisse Sainte-Apolline-de-Patton situé au 105 route de l'église, et qu'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes dans un délai imparti (ART. 1007)

DONNÉ à Sainte-Apolline-de-Patton ce 18^e jour du mois de février 2026.


Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je soussigné, Sonia Gagné, greffière-trésorière, de la municipalité de la paroisse de Sainte-Apolline-de-Patton certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis, en affichant deux (2) copies aux endroits désignés par le conseil, ce 18^e jour de février 2026.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 18^e jour de février 2026.


Greffière-trésorière
